

E 6100 (A) 25/2326

[DoDiS-70]

Le Directeur général de la Banque nationale, P. Rossy, au Directeur de l'Administration des Finances du Département fédéral des Finances et des Douanes, E. Reinhardt

L Personnelle

Berne, 19 juin 1946

Cher Monsieur Reinhardt,

Pour éviter tout malentendu entre nous, je me permets de vous adresser ces lignes au sujet de notre conversation d'hier.

Comme je vous l'ai dit, il ne m'est pas possible d'envisager une collaboration avec M. Hirs au-delà de la fin de l'année, en raison de son attitude générale à Washington¹ et surtout en raison du fait qu'il a, en 1943 et 1944, acheté de la

1. *Sur cette question, cf. E 6100 (A) 25/2326. Cf. aussi la lettre de Rossy du 18 juin 1946, E 2800/1967/61/76; DoDiS-2351.*



Reichsbank l'or belge volé en connaissant la provenance et la nature de cet or². J'estime que le Conseil fédéral ne peut tolérer, après une telle conduite, que M. Hirs reste à la Direction générale.

A mon avis, la solution de principe ne saurait pas tarder trop longtemps, car lorsque les Français auront publié leur Livre blanc, il deviendra très difficile de faire la propreté indispensable. En effet le départ de M. Hirs concordant avec la publication du Livre blanc français³ pourrait être interprété comme un aveu de la Suisse, ce qu'il faut éviter. Il faut qu'au moment où paraîtra le Livre blanc français, le Conseil fédéral soit en mesure – si cela est absolument nécessaire – de déclarer que M. Hirs a déjà remis sa démission pour un terme déterminé pour reprendre une activité dans l'économie privée⁴.

Dans ces conditions, j'ai l'intention, dès que la session des Chambres sera terminée, de m'entretenir de la situation avec M. le Conseiller fédéral Petitpierre. Si le Conseil fédéral maintient M. Hirs à son poste au-delà de la fin de l'année, je me verrai forcé de quitter la Banque, car je ne veux à aucun prix assumer le risque de me voir compromis par les agissements du Chef de notre Département le plus actif⁵.

Comme mon départ de la Banque serait forcément faussement interprété par l'opinion publique, je me verrai alors dans l'obligation de l'orienter exactement sur les motifs de mon départ. J'entends rester loyal vis-à-vis du Conseil fédéral, mais je dois pouvoir compter que le Conseil fédéral fera preuve de loyauté à mon égard en ne m'exposant pas à des risques que personne ne prendrait à ma place.

Comme vous le voyez, j'entends agir systématiquement et en pleine harmonie avec les autorités. Ce ne serait que si on me lâchait que je me verrai, contre mon gré, forcé d'expliquer mon attitude.

Il va sans dire que je n'entreprendrai rien avant d'avoir épuisé tous les moyens en collaboration avec le Conseil fédéral, M. le Ministre Stucki et vous-même.

Veillez, pour le moment, conserver un caractère confidentiel à ces lignes⁶.

Je vous prie de croire, cher Monsieur Reinhardt, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux et les plus dévoués.

2. *Sur les relations de la BNS avec la Reichsbank, cf. la table méthodique du présent volume: Relations financières générales, et DDS, vol. 15, table méthodique: III.1.2. Relations financières avec l'Allemagne.*

3. *Il est fait référence à la menace du Ministère français des Affaires étrangères de publier un dossier sur les achats d'or à la Reichsbank effectués par la BNS durant la guerre. Sur cette menace, cf. notamment le procès-verbal de la discussion entre E. Weber, P. Rossy et E. Nobs le 20 mai 1946, cf. E 6100 (A) 25/2328.*

4. *Avant d'être nommé par le Conseil fédéral à la tête de la BNS dès le 1er septembre 1942, A. Hirs était Directeur général de la Banque Populaire Suisse.*

5. *Hirs dirige le troisième département de la BNS qui contrôle les opérations de devises étrangères et les relations avec les correspondants pour les virements, les avances sur nantissement, etc. Sur l'organisation interne de la BNS, cf. DDS, vol. 13, N° 49, note 1.*

6. *En fait, Hirs siégera à la Direction générale de la BNS jusqu'en 1954, de même que Rossy jusqu'en 1955.*